

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 3\_7

OBJET :

**CADRE DE VIE-COMMERCE-  
ARTISANAT-DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

**GESTION DES POPULATIONS  
DE CHATS ERRANTS**

**CONVENTION A PASSER AVEC  
LA FONDATION 30 MILLIONS  
D'AMIS**

**APPROBATION**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 13 DECEMBRE 2018 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**GESTION DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS  
CONVENTION A PASSER AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS  
APPROBATION**

Chantal LACOUR, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Il est rappelé que les fourrières pour animaux constituent pour les collectivités territoriales une obligation légale.

Chaque année, un nombre important de chats "errants" sont capturés et pris en charge sur l'ensemble du territoire riorgois.

Confronté à une prolifération de chats, l'Arche de Noé a dû mettre en œuvre une gestion durable de cette surpopulation féline et ainsi faire face à une capacité d'accueil et des moyens de plus en plus limités.

C'est pourquoi, la commune a décidé, pour lutter contre cette prolifération et assurer une régulation des chats errants, de mettre en place un dispositif complémentaire, déjà expérimenté et qui a fait ses preuves, par le biais d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil municipal de Riorges a approuvé la convention au titre de la stérilisation et de l'identification des chats errants avec cette fondation.

Cependant, celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2018 et la Fondation souhaite la résilier.

En effet, confrontée au succès de cette opération et au désengagement budgétaire de certaines communes à leurs obligations envers la "protection animale", la fondation n'est plus en mesure de faire face financièrement aux très nombreuses sollicitations qu'elle reçoit.

En revanche, elle propose une nouvelle convention dans laquelle la ville de Riorges s'engage à participer, à hauteur de 50 %, au financement des actes de stérilisation et d'identification.

Cette convention d'une durée de un an, prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de la politique municipale relative à la présence des animaux dans la ville, la commune est favorable à ce nouveau dispositif. Elle envisage de reconduire un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et prévoit de limiter son intervention à une campagne par an, représentant une stérilisation d'environ une vingtaine de chats."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181213-3\_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Affichage : 14/12/2018

...

...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec la Fondation 30 Millions d'Amis, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer, ainsi que tous les actes de gestion en découlant ;
3. accepte de verser la participation financière, à hauteur de 50 %, des actes de stérilisation et d'identification ;
4. dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 17 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Luc CHERVIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181213-3\_7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Affichage : 14/12/2018